

Guide Pratique STATIONNEMENT

Été 2026



© Pyrénées Alpes / Les 2 Alpes

La Loi d'orientation des mobilités (LOM), adoptée en 2019, réforme en profondeur les politiques publiques de transport. Elle s'articule autour de quatre axes :

- ▶ Améliorer les transports du quotidien avec des solutions plus accessibles et efficaces.
- ▶ Accélérer la transition écologique via les mobilités douces et les infrastructures adaptées.
- ▶ Renforcer la gouvernance locale, avec davantage de responsabilités pour les collectivités.
- ▶ Encourager l'innovation, notamment par les services numériques de mobilité.

Depuis 2019, le cadre réglementaire a évolué et la nouvelle équipe municipale a choisi de se saisir du sujet pour rattraper le retard.

Attentes et bénéfiques pour le territoire :

- ▶ Mise en conformité avec la LOM (ex : développement de pistes cyclables).
- ▶ Réduction de l'usage de la voiture, cohérente avec les enjeux écologiques.
- ▶ Amélioration de l'attractivité du centre-station, pensé pour les mobilités douces (navettes, piétons, cycles).
- ▶ Nouvelle source de revenus pour financer la transition, sans hausse des impôts locaux.

Tarifification

TARIFS DES STATIONNEMENTS DES PARKINGS EN OUVRAGES ET ENCLOSES*

Gratuité fixée à 1 heure tous les jours.

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES (TTC : TVA 20%)
	Parking de l'Alpe de Venosc (ouvrage)
Jusqu'à 1h	GRATUIT
1h à 2h	0,50 €
2h à 3h	1,00 €
3h à 4h	1,50 €
4h à 5h	2,00 €
5h à 6h	2,50 €
6h à 7h	3,00 €
7h à 8h	3,50 €
8h à 9h	4,00 €
9h à 10h	4,50 €
10h à 11h	5,00 €
Journée	6,00 €
Semaine	15,00 €
Abonnement saison	40,00 €
Année	500,00 €
Coût carte d'abonnement	10,00 €

** Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) déductible pour les professionnels

Accessibilité des parkings

Parking de la Passerelle : gratuit pour les bus, règlement par horodateur sur place ou via l'application EasyPark, aire de camping-cars.

Parking de l'Alpe de Venosc (couvert) : achat à la borne sur place.

TARIFS DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DES CAMPING-CARS

Zone payante du 1^{er} janvier au 31 décembre
Occupation limitée à 2 semaines consécutives.
Pas de réservation possible - 20 places en saison hivernale et 60 en saison estivale.

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES (TTC : TVA 0%)
1 jour	18,00 €
2 jours	33,00 €
3 jours	48,00 €
4 jours	66,00 €
5 jours	81,00 €
6 jours	96,00 €
7 jours	110,00 €
Forfait post-stationnement : 110,00 €	



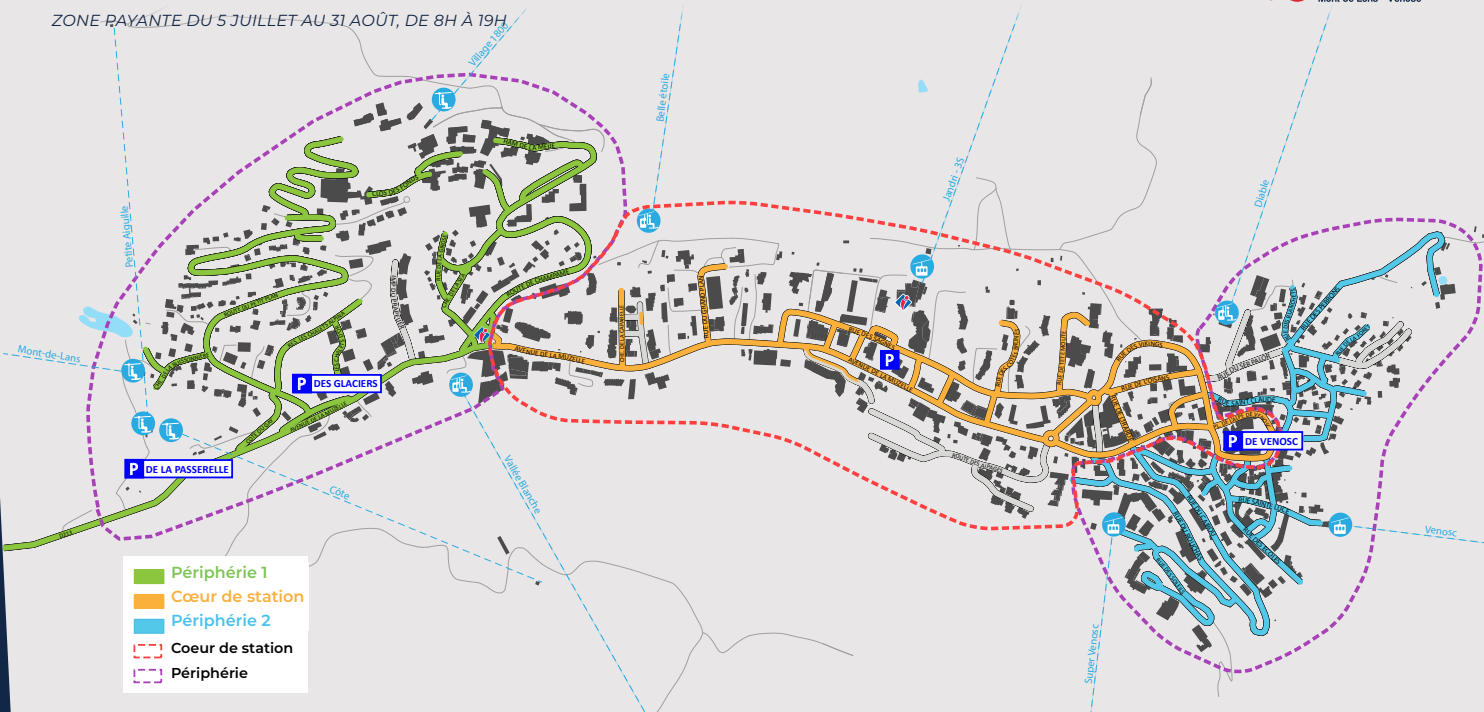
ABONNEMENTS DES STATIONNEMENTS DE VOIRIE*

DÉSIGNATION		TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES (TTC : TVA 0%)	
		Zone cœur de station zone unique	Zones périphériques une des trois zones
▶ Particuliers ▶ Professionnels ▶ Salariés résidents	Mois	35,00 €	25,00 €
	Saison été	50,00 €	40,00 €
	Année (Hors zone Escalons / Danchère)	150,00 €	120,00 €
▶ Professionnels ▶ Salariés non-résidents	Mois	45,00 €	35,00 €
	Saison été	60,00 €	45,00 €
	Année (Hors zone Escalons / Danchère)	180,00 €	140,00 €
▶ Professionnels mobiles résidents	Abonnement toutes zones	Année (Hors zone Escalons / Danchère)	390,00 €
	Samedi saison été		25,00 €
	Samedi année		100,00 €
▶ Professionnels mobiles non-résidents	Abonnement toutes zones	Année (Hors zone Escalons / Danchère)	460,00 €
	Samedi saison été		30,00 €
	Samedi année		120,00 €
Gratuités	Personnes à mobilité réduite (PMR)		
	Professionnels de santé et d'action sociale [en intervention]		
	Missions de service public, de sécurité, de secours et d'urgence		

* Les modalités et les zones de stationnement sont définies dans le règlement de stationnement public

ZONE DE STATIONNEMENT EN STATION

ZONE PAYANTE DU 5 JUILLET AU 31 AOÛT, DE 8H À 19H



Informations générales

Résidents particuliers :

- ▶ Tarif préférentiel pour un abonnement dans la zone d'habitation ou d'emploi.
- ▶ Possibilité d'opter pour une zone périphérique si le logement est hors zone payante.

Professionnels mobiles (résidents ou non) :

- ▶ Abonnement toutes zones pour les activités nécessitant des déplacements fréquents.
- ▶ Les codes APE/NAF éligibles sont consultables sur le site de la mairie.

Professionnels et salariés (résidents ou non) :

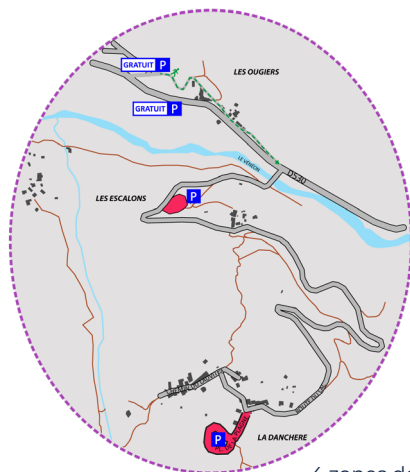
- ▶ Abonnement dans la zone d'activité professionnelle.
- ▶ Les résidents doivent choisir entre leur zone d'habitation ou de travail (non cumulables).

CONDITIONS DE GRATUITÉ

- ▶ 30 min gratuites par jour (1 h le samedi).
- ▶ Places arrêt minute : 30 min max.
- ▶ Parking des Glaciers gratuit.

ZONE DE STATIONNEMENT ESCALONS / DANCHÈRE

PAYANT DU 25 AVRIL AU 25 SEPTEMBRE, DE 8H À 19H



- 2 zones tarifaires
- Zone cœur de station
- Zone périphérique

- 4 zones de résidence
- Périphérie 1 - Entrée de station
- Cœur de station
- Périphérie 2 - Fin de station
- Périphérie 3 - Danchère

ZONE PAYANTE DE 8H À 19H

DÉSIGNATION	TARIFS TOUTES TAXES COMPRISES (TTC : TVA 0%)	
	Zone cœur de station	Zones périphériques
Jusqu'à 30 min du dimanche au vendredi et 1h le samedi	GRATUIT	GRATUIT
30 min à 1h	3,00 €	2,00 €
1h à 2h	6,00 €	4,00 €
2h à 3h	9,00 €	6,00 €
3h à 4h	12,00 €	8,00 €
4h à 5h	15,00 €	10,00 €
5h à 6h	18,00 €	12,00 €
6h à 7h	21,00 €	14,00 €
7h à 8h	23,00 €	16,00 €
8h à 9h	26,00 €	18,00 €
9h à 10h	28,00 €	21,00 €
Journée	30,00 €	25,00 €
Semaine	100,00 €	80,00 €
Forfait post-stationnement	30,00 €	25,00 €

Accédez à l'application EasyPark via ce QR code :



Google Play



App Store